# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

| Numéro de Délibération | Objet de la Délibération | Rapporteur | Décision |
|---|---|---|---|
| Délibération n°1 | Désignation d'un représentant au centre musical | Marlène MOURIER | Adopté à la majorité |
| Délibération n°2 | Rapport d'orientation budgétaire | Eliane GUILLON | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°3 | Décision modificative n°1 de l'exercie 2022 – Budget principal | Eliane GUILLON | Adopté à la majorité |
| Délibération n°4 | Reprises sur provisions pour risques d'irrecouvrabilité – Budget principal | Eliane GUILLON | Adopté à la majorité |
| Délibération n°5 | Admission en non-valeur et créances éteintes | Eliane GUILLON | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°6 | Subvention d'équilibre programme DAH quai de la Libération | Dominique GENTIAL | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°7 | Convention de mécénat financier dans le cadre du marché de Noël 2022 | Eliane GUILLON | Adopté à l'unanimité |

| Numéro de Délibération | Objet de la Délibération | Rapporteur | Décision |
|---|---|---|---|
| Délibération n°8 | Convention de participation de la commune aux activités de la MJC Jean Moulin pour l'année 2023 | Florian REVERDY | Adopté à la majorité |
| Délibération n°9 | Contrat d'assurance statutaire | Marlène MOURIER | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°10 | Rapport d'activité Syndicat d'Irrigation Drômois | Agnès LAPEYRE | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°11 | Rapports d'activité environnement, eau potable et assainissement | Eliane GUILLON | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°12 | Acquisition de terrain – allée des Sapins | Dominique GENTIAL | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°13 | Cession de terrain – rue de la Vorgine | Dominique GENTIAL | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°14 | Cession de terrain du lycée du Valentin à la Région Auvergne Rhône-Alpes | Dominique GENTIAL | Adopté à la majorité |
| Délibération n°15 | Convention installation du site de compostage de la Maison Pour Tous de Chony | Agnès LAPEYRE | Adopté à l'unanimité |

| Numéro de Délibération | Objet de la Délibération | Rapporteur | Décision |
|---|---|---|---|
| Délibération n°16 | Convention avec Valence Romans Agglo pour l'entretien des Zones d'Activité | Eliane GUILLON | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°17 | Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements 2023 | Eliane GUILLON | Adopté à l'unanimité |
| Délibération n°18 | Lancement d'une procédure d'expropriation sur l'îlot F – Mandat à EPORA | Dominique GENTIAL | Adopté à l'unanimité |

La taille trop volumineuse des annexes ne nous permet pas de les publier.
Les annexes seront communiquées à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : dgs@bourg-les-valence.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_01-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 24 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 8 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 01. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE MUSICAL | Rapporteur **M. MOURIER** |
|---|---|

L'association du centre musical de Bourg-Lès-Valence ayant modifié ses statuts, il est désormais prévu que 2 membres du conseil municipal siègent au sein de son conseil d'administration.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder par scrutin public.

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal DÉSIGNE ces 2 représentants et NOMME Madame Geneviève AUDIBERT et Madame Stéphanie MARILLAT.

*Adopté à la majorité*
*Résultat du vote : Pour : 24* *Contre : 0* *Abstention(s) : 8*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
Le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

Acte exécutoire en vertu de sa *transmission* en Préfécture le
15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_02-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 24 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 8 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 02. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lie à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein du conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la commune.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.
Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le conseil municipal PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_03-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

*Convocation du 07/12/2022*

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 23 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 9 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 03. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11 précisant que des modificatives peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité d'ajuster les ouvertures de crédits aux besoins de l'exercice :

- en recettes de fonctionnement, afin de tenir compte des reprises de provisions pour dépréciation des comptes de tiers et de l'attribution de compensation définitive,

- en dépenses de fonctionnement, afin d'inscrire les crédits nécessaires aux atténuations de produits, aux honoraires d'expertise, aux dépenses d'informatique en nuage, aux intérêts courus non échus et aux créances éteintes,

- en investissement, il s'agit de modifier l'imputation des crédits de dépense d'investissement des frais d'étude et d'inscrire des crédits complémentaires au titre de la subvention d'équilibre à Drôme Aménagement Habitat (DAH),

- les recettes et dépenses d'ordre correspondants à la cession gratuite du bâtiment R de la cartoucherie.

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal APPROUVE la décision modificative de l'exercice 2022 du budget principal selon les éléments suivants :

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_03-DE

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes réelles de fonctionnement :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|---|---|---|---|
| 73 | 73211 | ATTRIBUTION DE COMPENSATION | -12 748,00 |
| 78 | 7817 | REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS | 70 960,00 |
| | | | 58 212,00 |

Dépenses réelles de fonctionnement :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|---|---|---|---|
| 011 | 6226 | HONORAIRES | 23 800,00 |
| 014 | 739223 | PRELEVEMENT POUR REVERSEMENT FPIC | 2 875,00 |
| 014 | 739117 2 | DEGREV. TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS | 2 884,00 |
| 65 | 6542 | CREANCES ETEINTES | 8 441,00 |
| 65 | 6518 | AUTRES | 7 512,00 |
| 65 | 6512 | DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE | 2 700,00 |
| 66 | 66112 | INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES | 10 000,00 |
| | | | 58 212,00 |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'ordre d'investissement :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|---|---|---|---|
| 041 | 2115 | TERRAINS BATIS | 67 200,00 |

Dépenses réelles d'investissement :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|---|---|---|---|
| 20 | 2031 | FRAIS D'ETUDES | 30 000,00 |
| 204 | 20422 | BATIMENTS ET INSTALLATIONS | 150 000,00 |
| 23 | 2315 | INST., MAT. & OUTILLAGE TECHNIQUE EN-COURS | -180 000,00 |

Dépenses d'ordre d'investissement :

| Chapitre | Nature | Libellé | Montant |
|---|---|---|---|
| 041 | 204412 | BATIMENTS ET INSTALLATIONS | 67 200,00 |

*Adopté à la majorité*
*Résultat du vote : Pour : 24* *Contre: 8* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_03-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le* 15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_04-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 23 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 9 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 04. REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES D'IRRECOUVRABILITÉ - BUDGET PRINCIPAL | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Les comptes des collectivités publiques doivent être réguliers et sincères, et donner une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence du plan comptable général.

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des évènements survenus ou en cours rendent probables. Elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain mais est probable ou lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

L'article R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que les provisions doivent donner lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Par délibérations n°4 en date du 27 novembre 2019 et n°8 en date du 28 juin 2021 , le conseil municipal a approuvé la constitution de provisions pour risque d'irrecouvrabilité respectivement de 140 000 euros et 62 000 euros à hauteur des éléments d'information transmis par la Trésorerie de Valence agglomération sur les titres de recettes impayés pour les exercices antérieurs à 2019.

Par délibération n°7 en date du 24 novembre 2020, le conseil municipal a approuvé une reprise partielle de la provision constituée en 2019 à hauteur de 105 540€.

Le comptable public a opéré les diligences, mis en œuvre les mesures de recouvrement forcé à l'égard des tiers qui demeurant infructueuses ont été identifiées comme irrécouvrables. Les titres impayés ont dès lors été admis en non valeur.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_04-DE

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal APPROUVE la reprise du solde de la provision constituée en 2019 à hauteur de 34 460 euros et la reprise partielle de la provision constituée en 2021 à hauteur de 36 500 euros.

*Adopté à la majorité*
*Résultat du vote : Pour : 24* *Contre: 8* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le* 15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_05-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 23 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 9 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 05. ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Chaque année la commune émet des titres de recettes pour encaisser les sommes dues par les usagers des services ou par les redevables de taxes dont la perception est de sa compétence.

Sur proposition du Trésor Public, il convient de constater les « créances éteintes» (c'est-à-dire les créances irrécouvrables issues notamment des cessations d'activités ou des procédures de surendettement des particuliers et de redressement personnel) et les admissions en non valeur (c'est-à-dire les créances irrécouvrables issues notamment des déchéances quadriennales).

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal APPROUVE au budget principal :

* les admissions en non valeur = 31 220,14 € (restauration scolaire, garderie périscolaire, redevance d'occupation du domaine public, ...)

* les créances éteintes = 17 694,80 € dont 138,22 € concerne des dettes d'eau impayés

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 du budget principal au compte 6541 pour les admissions en non valeur et au compte 6542 pour les créances éteintes.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_05-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le* 15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 026-212600589-20221213-CM131222_06-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 23 |
| Nombre de conseillers absents | 10 |
| Nombre de pouvoirs | 9 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 06. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À DRÔME AMÉNAGEMENT HABITAT (DAH) POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS QUAI DE LA LIBÉRATION À BOURG-LÈS-VALENCE | Rapporteur **D. GENTIAL** |
|---|---|

Drôme Aménagement Habitat (DAH) a obtenu un permis de construire le 14 décembre 2021 et modifié le 2 octobre 2022 pour réaliser 16 logements sur un terrain situé 52 quai de la Libération.
Ce terrain acquis par la commune suite à une procédure d'abandon manifeste de l'immeuble a été vendu le 15 février 2018 à DAH pour un montant de 200 000€.

Ce terrain fait l'objet de contraintes majeures : un classement en zone inondable, des mitoyennetés nécessitant des précautions particulières, une mauvaise qualité des sols induisant des fondations spéciales, une démolition et un désamiantage à réaliser.

Aussi, DAH a sollicité le soutien financier de la Ville en 2021 pour équilibrer le bilan financier. Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil municipal avait attribué une subvention d'équilibre de 25 000 €.

Le coût des travaux était estimé à 1 800 000€ HT. DAH a procédé au marché d'appel d'offres, qui affiche un coût de travaux de 2 219 000€ HT, soit une plus-value de 23 % au dessus de l'estimation. En conséquence, le coût global de l'opération est porté de 2 584 000 € TTC à 3 130 000 k€ TTC, soit un surcoût de 546 0000€. DAH s'expose à un bilan d'opération déséquilibré malgré les fonds propres apportés de 340 000 € (21 250 € / logement), des subventions de l'État (37 200 €), du Conseil départemental (173 000€), de Valence Romans Agglo (55 000 €).

Pour permettre la faisabilité et le lancement de cette opération et maintenir un niveau de fond propre équitable par rapport à l'ensemble de ses projets, DAH présente un besoin en financement complémentaire de 400 000 € et sollicite la commune pour une nouvelle subvention d'équilibre.

Compte tenu du contexte économique générant une forte plus-value du coût de construction, du contexte contraint de l'opération décrit plus haut, de la nécessité de renouveler ce secteur urbain qui se dégrade au fil des décennies et le besoin de création de logements locatifs

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 026-212600589-20221213-CM131222_06-DE

sociaux, il est proposé au Conseil municipal de soutenir financièrement [illegible] à hauteur de 200 000€.

Cette subvention viendra en déduction de la pénalité due par la commune au titre de la loi SRU et dont le montant est fixé par arrêté préfectoral par période triennale.

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités locales ;

Vu l'article R 302-16 du code de la construction et de l'habitation précisant que les dépenses supportées par les communes pour favoriser l'équilibre d'une opération de logements sociaux peuvent être déduites du prélèvement annuel ;

Vu le décret 2020-1006 du 6 août 2020, dont l'application au 1er janvier 2020 a pour effet de porter de 20 à 25 % le taux de logement locatifs sociaux à atteindre à terme pour la Commune de Bourg-lès-Valence, ce qui correspond pour la période triennale 2020 / 2022 à un objectif théorique fortement majoré de 398 nouveaux logements programmés, soit 133 par an ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2021 relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre de 25 000 € à Drôme Aménagement Habitat ;

En conséquence et vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le Conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention d'équilibre de 200 000 € au bénéfice de Drôme Aménagement Habitat, qui sera inscrite au titre des dépenses d'Investissement de la Commune ;

- VERSE ladite subvention selon les modalités suivantes : 50% soit 100 000€ en 2022, 30% soit 60 000 € en 2023 ; une dernière tranche de 20%, soit 40 000 €, à l'achèvement des travaux sous réserve de la non remise en cause de la conformité du permis de construire.

- ANNULE la délibération du 15 décembre 2021, remplacée par la présente délibération ;

- CERTIFIE le caractère exécutoire de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs ;

- AUTORISE madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à déduire la subvention attribuée, en application de l'article R 302-16 du code de la construction et de l'habitation, des pénalités exigées annuellement par le représentant de l'État au titre des engagements encadrés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

Clémence PANSE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_07-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

*Convocation du 07/12/2022*

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 07. CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL 2022 | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

## CONTEXTE

Les 3 et 4 décembre 2022, la Ville de Bourg-lès-Valence accueillera la sixième édition de son Village de Noël, organisé place des Rencontres et son cœur de ville. C'est l'occasion pour la commune de créer sur son territoire une ambiance unique, festive et conviviale à l'approche des fêtes de fin d'année. Le marché de Noël, qui s'agrandit en 2018 pour devenir Village de Noël, a su développer sa notoriété et s'est imposé comme un évènement qui répond à des enjeux culturels et économiques forts sur le territoire. Depuis trois ans, la manifestation a pris une ampleur considérable. C'est aujourd'hui un rendez-vous incontournable de la cité.

Malgré les restrictions énergétiques que subissent les collectivités aujourd'hui, tout a été pensé pour permettre à cette manifestation de séduire le plus grand nombre : guirlandes scintillantes, chocolat chaud et vins chaud aux parfums d'épices et animations pour petits et grands.

Compte tenu de l'envergure de la manifestation, la commune a souhaité mobiliser des partenaires privés sur cette édition.

## NATURE DU PARTENARIAT

Soucieuses de s'intégrer dans leur environnement local, la société Sun Façades (entreprise spécialisée dans l'isolation à Bourg-lès-Valence), l'enseigne Intermarché de Bourg-lès-Valence et le commerce bourcain les Saveurs des Chabanneries ont manifesté leur intérêt pour devenir mécènes de l'évènement. Dans ce cadre, ces acteurs privés contribueront financièrement et en nature. Ainsi, le montant global des partenariats privés sur l'édition 2022 s'élève à 7 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_07-DE

L'évènement répond au cadre général du mécénat. La collectivité remettra aux acteurs privés, à compter de la réception du règlement, un reçu fiscal, permettant aux acteurs privés de défiscaliser à hauteur de 60 % le montant de son don. Ce don est désintéressé et les contreparties accordées par la collectivité seront nettement disproportionnées par rapport au montant du don. Ainsi, à des fins de remerciement, les mécènes seront cités à titre honorifique comme partenaires officiels et bénéficieront d'une certaine visibilité tout au long de la manifestation.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver et de signer la convention de partenariat passée avec Sun Façades,

- d'approuver et de signer la convention de partenariat passée avec l'enseigne Intermarché de Bourg-lès-Valence,

- d'approuver et de signer la convention de partenariat passée avec Les Saveurs des Chabanneries,

- d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions de partenariat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le* 15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_08-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 08. CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACTIVITÉS DE LA MJC JEAN MOULIN POUR L'ANNÉE 2023 | Rapporteur **F. REVERDY** |
|---|---|

Depuis plusieurs années, une convention d'objectifs et de moyens traduit la volonté de partenariat de la Commune avec cette structure sur un certain nombre de missions.

Il est donc proposé que le soutien de la commune aux activités de la MJC Jean MOULIN soit poursuivi et renouvelé au titre de l'année 2023, dans le prolongement de la Convention pour l'année 2022, au titre d'une période transition tenant compte notamment d'éléments de contexte organisationnel et financier de la MJC intervenus au cours de l'année 2022.

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec la MJC Jean MOULIN une convention de participation aux activités de la MJC Jean MOULIN couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, prévoyant pour l'année 2023 l'attribution d'une subvention globale maximale d'un montant de 70 400 €, sous réserve de son vote effectif au budget 2023 ;

- AUTORISE Madame le Maire à verser un acompte au début du 1er trimestre 2023, équivalent à 40 % de la subvention totale, soit 28 160 € ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces administratives, financières ou comptables se rapportant à cette convention et à sa mise en œuvre.

*Adopté à la majorité*
*Résultat du vote : Pour : 24* *Contre: 0* *Abstentions: 8*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221215-CM131222_08-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221219-CM131222_09-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

*Convocation du 07/12/2022*

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 09. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2023-2026 | Rapporteur **M. MOURIER** |
|---|---|

La collectivité assume une charge financière en cas d'arrêt maladie de son personnel. Aussi, il paraît opportun de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Par une délibération du 6 avril 2022, le conseil municipal a donné mandat au Centre de gestion de la Drôme pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise agréée.

A l'issue de la consultation, l'entreprise retenue propose un contrat intéressant pour la collectivité, au niveau de l'offre et des taux proposés.

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances
Courtier : SOFAXIS
Durée du contrat : 4 ans, avec une date d'effet au 1er janvier 2023
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Risques garantis : décès - accident de travail - longue maladie / longue durée
Conditions : 3,01 % - franchise de 60 jours pour la longue maladie / longue durée

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion (3 % de la cotisation versée annuellement à l'assureur) au titre de la réalisation de cette mission.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions en résultant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221219-CM131222_09-DE

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 31* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*
15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221219-CM131222_10-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 10. RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS | Rapporteur **A. LAPEYRE** |
|---|---|

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

À ce titre, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux le rapport d'activité 2021 du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Vu la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal PREND acte du rapport.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*
15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_11-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 11. RAPPORTS D'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».

À ce titre, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les rapports d'activité de la prévention et la gestion des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Vu la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal PREND acte des rapports.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*
15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_12-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 12. ACQUISITION DE TERRAIN - ALLÉE DES SAPINS | Rapporteur **D. GENTIAL** |
|---|---|

L'urbanisation du quartier des Sapins nécessite à terme une requalification de l'allée des Sapins pour l'aménagement d'un cheminement piéton et d'un quai bus accessible.

Par anticipation, la Ville sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée en section AB sous le numéro 236 une bande de terrain de 17 m² appartenant à Monsieur GUICHON, domicilié 415 allée des Sapins.

En date du 31 octobre 2022, Monsieur GUICHON a donné son accord pour que la Ville acquiert le tènement au prix de 40€/m².

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition d'un tènement appartenant à M. GUICHON d'une superficie de de 17 m² cadastrée AB 236 au prix de 680 €,

- APPROUVE la prise en charge des frais notariés,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_12-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_13-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 13. CESSION DE TERRAIN - RUE DE LA VORGINE | Rapporteur **D. GENTIAL** |
|---|---|

La ville est propriétaire des parcelles cadastrées en section AW sous les numéros 304 et 309, situées rue de la Vorgine, d'une surface totale de 227 m². Lors d'une division, ce tènement avait été conservé par la ville car il jouxte l'école Jacques Reynaud. Restant depuis des années inutilisé, le voisin mitoyen, Monsieur EL HADJ a sollicité son acquisition.

Après avis de France Domaine, cette cession est proposée au prix de 24 516 €.

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- APPROUVE la vente à Monsieur EL HADJ, domicilié 146 rue de la Vorgine d'un tènement cadastré section AW sous les numéros 304 et 309 d'une superficie de 227 m² au prix de 24 516 €, sachant que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_13-DE

"Et les délibérants ont signé
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_14-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 14. CESSION DE TERRAIN DU LYCÉE DU VALENTIN A LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES | Rapporteur **D. GENTIAL** |
|---|---|

Le lycée agricole du Valentin, en accord avec la ville, a entreposé un rucher école prés du gymnase du Valentin, sur une parcelle boisée, classée en zone agricole protégée et cadastrée en section AX sous les numéros 139 et 141.

La Région porte aujourd'hui le projet de clôturer l'enceinte du lycée et a sollicité la ville pour acquérir l'emprise du rucher.

Un projet de division a été établi pour diviser la parcelle AX139 de manière à céder à la Région une surface cohérente d'environ 8619 m². Il est précisé que le document d'arpentage qui fixe la surface définitive est en cours d'établissement.

Après avis de France Domaine, cette cession est proposée au prix de 1,41 €/m².

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- APPROUVE la vente à la Région Auvergne Rhône Alpes d'un tènement d'une superficie d'environ 8619 m² issu de la parcelle AX141 et de la division de la parcelle AX 139 au prix de 12140 €, sachant que les frais géomètres et notariés seront à la charge de la Région.

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

*Adopté à la majorité*
*Résultat du vote : Pour : 24* *Contre: 8* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_14-DE

"Et les délibérations suivent"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_15-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**

**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 15. CONVENTION INSTALLATION DU SITE DE COMPOSTAGE DE LA MAISON POUR TOUS DE CHONY | Rapporteur **A. LAPEYRE** |
|---|---|

Valence Romans Agglo développe des actions de prévention afin de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles à la source. A ce titre, l'agglomération accompagne la mise en place de sites de compostage collectif.

La Ville de Bourg-Lès-Valence est partie prenante et favorise cette démarche, en autorisant l'installation d'un site de compostage collectif sur un espace relevant du domaine public, au sein de la Maison pour Tous de Chony.

Afin de garantir une bonne gestion, la Maison pour Tous de Chony est chargée de l'exploitation et de l'entretien du site de compostage. Elle doit garantir le bon usage des composteurs et éviter toute nuisance, à l'aide d'habitants référents.

Pour permettre la mise en place de ce projet environnemental et vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention tripartite avec Valence Romans Agglo et la Maison pour Tous de Chony.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_15-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_16-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

## 16. CONVENTION AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉ

Rapporteur
**E. GUILLON**

L'entretien et la gestion de la voirie des zones d'activités relèvent de la compétence de Valence Romans Agglomération.

Toutefois, il peut arriver que les services municipaux interviennent ponctuellement en cas de problématiques de sécurité ou d'urgence. Les interventions possibles sont listées dans la convention jointe.

La commune établira une facturation annuelle auprès de l'Agglomération en contrepartie de ces interventions.

Pour permettre ces interventions ponctuelles de la Ville de Bourg-Lès-Valence pour le compte de l'Agglomération et vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec Valence Romans Agglo une convention de prestation de services à partir du 1er janvier 2023 et pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite dans la limite de deux fois un an, soit une durée maximale de 3 ans.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout avenant nécessaire à l'application de la convention.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_16-DE

"Et les délibérants ont signé
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_17-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
**Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT**
**Sauf,**
**Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;**
**Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;**
**Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;**
**Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;**
**Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;**
**Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;**
**Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;**
**Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;**
**Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;**
**Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;**
**Christian ROZO, excusé**

| 17. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS | Rapporteur **E. GUILLON** |
|---|---|

Valence Romans Agglo sollicite les services de la Ville pour la réalisation de certaines prestations sur les équipements d'intérêt communautaire, dans un souci de facilité et de mutualisation.

Ces missions concernent principalement la gestion courante des équipements, à savoir le petit entretien technique et les opérations d'urgence. Les prestations prévues sont détaillées par équipement dans le projet de convention joint.

La commune établira une facturation annuelle auprès de l'Agglomération en contrepartie de ces interventions.

Pour permettre ces interventions de la Ville de Bourg-Lès-Valence pour le compte de l'Agglomération et u l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec Valence Romans Agglo une convention de prestation de services à partir du 1er janvier 2023 et pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite dans la limite de quatre fois, soit une durée maximale de 5 ans.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout avenant nécessaire à l'application de cette convention.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_17-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_18-DE

**DÉPARTEMENT**
DRÔME

**COMMUNE**
**BOURG-LÈS-VALENCE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

***Convocation du 07/12/2022***

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de conseillers présents | 22 |
| Nombre de conseillers absents | 1 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |

Secrétaire de séance :
Robert TAFANKEJIAN

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Marlène MOURIER, Eliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER , Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Nancy GUIBOUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT
**Sauf,**
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Florian REVERDY ;
Audrey RENAUD, pouvoir à Chantal BILLIET ;
Danièle PAYAN, pouvoir à Stéphanie MARILLAT ;
Thierry BELLE, pouvoir à Vincent FUGIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Eliane GUILLON ;
Mahrez SELLAMI, pouvoir à Paolino TOLA ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN ;
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO ;
Georges ISHACIAN, pouvoir à Christiane RANC ;
Christian ROZO, excusé

| 18. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION SUR L'ÎLOT F – MANDAT À EPORA | Rapporteur **D. GENTIAL** |
|---|---|

Afin de structurer son centre-ville et répondre à la demande en logements, la commune a décidé d'engager une opération de requalification de l'îlot F, situé avenue de Lyon.

Bourg-Lès-Valence est un territoire morcelé de par sa topographie, ses grandes propriétés foncières (60 ha pour le parc agricole du Valentin) et des réseaux routiers (A7, RD 2007N, Av. de Lyon) et ferroviaires implantés selon un axe nord-sud. Il en résulte un tissu urbain composite, aux fonctions souvent mixtes, des traversées est - ouest difficiles et une multiplicité de polarités de quartier.

Pour créer une unité urbaine, la collectivité a souhaité dès 1977 affirmer un cœur de ville en implantant plus au nord son Hôtel de Ville. A proximité, la libération en 2003 de deux assiettes foncières d'envergure (Renault et CNR) a permis de penser plus concrètement ce nouveau centre-ville. La commune a acquis ces fonciers, mené des études urbaines successives, aménager plusieurs îlots urbains où siègent des équipements publics moteurs de flux, tels que la médiathèque, la poste et le pôle petite enfance ainsi que des commerces et services.

La partie nord du quartier cœur de ville reste à structurer et la municipalité, dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 13 mars 2019, a défini une orientation d'aménagement et une programmation pour ce secteur.

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°8) instaure des principes d'aménagement pour l'un des derniers secteurs du nouveau centre-ville, nommé « l'ilot F » découpé en sous îlots F3 – F4 – F5 - F6. Après modification du PLU approuvé le 15 décembre 2021, la programmation prévoit :

- environ 80 logements, dont à minima 20% abordables
- création de rez-de-chaussée d'activité (services/commerces) pour dynamiser le pôle, le long de l'avenue de Lyon
- création d'un square en cœur d'îlot

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_18-DE

En 2021 une étude de faisabilité urbaine a été menée par l'établissement public foncier, en partenariat avec la Commune, pour préciser la programmation et établir un plan de masse pour une opération d'aménagement portant sur les sous-îlots F4-F5-F6 et sur une surface foncière d'environ 8 760 m².

Face à la nécessité de produire du logement, notamment du logement abordable en locatif et en accession sociale, la programmation pour l'îlot F consiste à construire environ 3858 m² de surface de plancher, soit environ 54 logements, dont une part en locatif social et en accession sociale. Elle prévoit aussi la création de 320m² de surfaces commerciale et tertiaire, l'aménagement d'un square qui aérera le cœur d'îlot et permettra une traversée est-ouest de ce secteur.

Le périmètre de cette nouvelle opération est composé de terrains nus appartenant à la collectivité et des terrains bâtis appartenant à différents propriétaires privés. EPORA a acquis 2 maisons individuelles implantées sur les parcelles cadastrées A/869 et A/1139. Pour mener à bien cette opération de requalification urbaine, la parcelle A 243, située 45 avenue de Lyon, occupée par une activité de contrôle technique et un restaurant, reste à acquérir.

Pour mettre en œuvre le volet foncier de cette opération de renouvellement urbain, la Commune a fait appel à l'EPORA – Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes.

Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,:
Vu la convention opérationnelle signée le 13 décembre 2021 entre l'EPORA, la commune, et la communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo,
Considérant que l'EPORA a engagé une procédure d'acquisition à l'amiable des bâtiments nécessaires à la requalification de l'îlot F, que la négociation avec les propriétaires de la parcelle A/243 n'a pas aboutie ;
Considérant que la procédure d'expropriation constitue donc le seul moyen dont l'EPORA dispose pour acquérir ces biens immobiliers si aucune solution amiable n'est possible ;
Considérant qu'il s'agit de délibérer afin de mandater l'EPORA pour mener à bien la procédure d'expropriation nécessaire à la maîtrise foncière de l'ensemble de l'îlot F ;

Vu l'avis de la commission municipale préparatoire en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal :

- POURSUIT l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération par voie d'expropriation compte tenu de la phase d'acquisition amiable et de l'absence d'accord des propriétaires,

- AUTORISE EPORA à réaliser ces acquisitions par voie d'expropriation si nécessaire,

- MANDATE EPORA pour mener à bien la procédure d'expropriation nécessaire à la maîtrise foncière de l'ensemble de l'îlot F.

- AUTORISE EPORA à effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de cette procédure.

*Adopté à l'unanimité*
*Résultat du vote : Pour : 32* *Contre: 0* *Abstentions: 0*

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022
ID : 026-212600589-20221214-CM131222_18-DE

"Et les délibérants ont signé"
Pour expédition conforme

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services

Clémence PANSE

*Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le*

15 DEC. 2022